

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Compte tenu de vos propos, monsieur l'Orateur, la Chambre serait prête, je pense, à donner son consentement unanime au retrait de cette motion du *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)
POUR L'EXERCICE 1969-1970

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je propose que le budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1970, déposé à la Chambre le 5 mars 1970, soit approuvé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Drury propose ensuite que le bill C-200 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander s'il a été imprimé? On a fait vite, car je reçois maintenant le bill.

L'hon. M. Drury propose alors que le bill C-200, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité plénier.

M. l'Orateur: Le député de Peace River a la parole.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je vais me lancer sur les eaux glacées de la deuxième lecture du bill à l'étude, aussi exempt de souci que l'Humble Oil Company, lorsqu'elle a envoyé le *Manhattan* dans l'Arctique canadien.

L'hon. M. Drury: Mais pas avec autant de puissance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère que vous n'allez pas vous mettre à faire de la pollution!

M. Baldwin: Je vois que je me suis trompé en voulant plaisanter, Votre Honneur. J'ai trop d'auxiliaires autour de moi.

J'ai l'intention de présenter, à la fin de mes remarques, un amendement à l'étape de la deuxième lecture. Je l'ai sous les yeux et la Chambre en sera bientôt saisie, mais j'ai d'abord quelques observations à faire. Je me

rends compte, à la lecture du bill, de la présence d'une annexe où figure un exposé détaillé du budget supplémentaire (B). Au nom de mon parti, je me dois de m'opposer au bill et de proposer un amendement pour des raisons que les députés approuveront, j'espère. Je fais porter mes remarques particulièrement sur le crédit dont Votre Honneur vient de disposer, le n° 17b du ministère de l'Agriculture, dont le détail est exposé plus loin dans le budget.

Je déclare sans équivoque, au nom de notre parti, monsieur l'Orateur, que nous sommes fort inquiets de cette action du gouvernement, qui se servirait de crédits supplémentaires à des fins législatives; ici, on essaie d'utiliser un crédit supplémentaire pour faire adopter de véritables propositions législatives. Depuis trois ans, nous nous orientons de plus en plus vers cette pratique. Elle est très dangereuse et peut amener une grave situation ou une collection miteuse d'autocrates faussement brillants et de César de cirque pourraient virtuellement imposer leur volonté, en matière financière, au Parlement et au pays, sans les précautions indispensables au processus législatif. Un tel procédé est déjà suffisamment mauvais, mais celui qu'on a employé dans ce cas-ci est pire encore. Le gouvernement, croyant que l'essentiel faisait défaut dans un crédit, a cherché à le modifier en comité. Le bill à l'étude remet en question, selon moi, les dispositions de l'annexe incorporant les prévisions du budget supplémentaire. On dira que je m'attends sans doute à des réfutations, car quelqu'un va probablement signaler qu'il n'y a pas de véritable principe en ce qui concerne un bill de subsides. Néanmoins, les dispositions du bill à l'étude remettent en question chacun des postes des prévisions budgétaires figurant à l'annexe, et cette remise en question justifie à elle seule la proposition que je veux présenter à la Chambre.

• (3.40 p.m.)

Le gouvernement a déclaré dans ce cas-ci: «Nous allons dépenser 100 millions de dollars pour un programme que nous appellerons le programme de réduction des emblavures» et le ministre d'État a fait une déclaration à la Chambre. Par la suite, quand la Chambre fut saisie du budget supplémentaire, nous avons découvert que le crédit 17b était une mesure législative déguisée. C'est dommage que cette mesure législative soit ainsi libellée. En fait, le gouvernement dispose de trois méthodes pour légiférer dans ce domaine. Le crédit en question vise à accorder au gouverneur en conseil le droit de promulguer une mesure législative. Je me suis souvent opposé à la